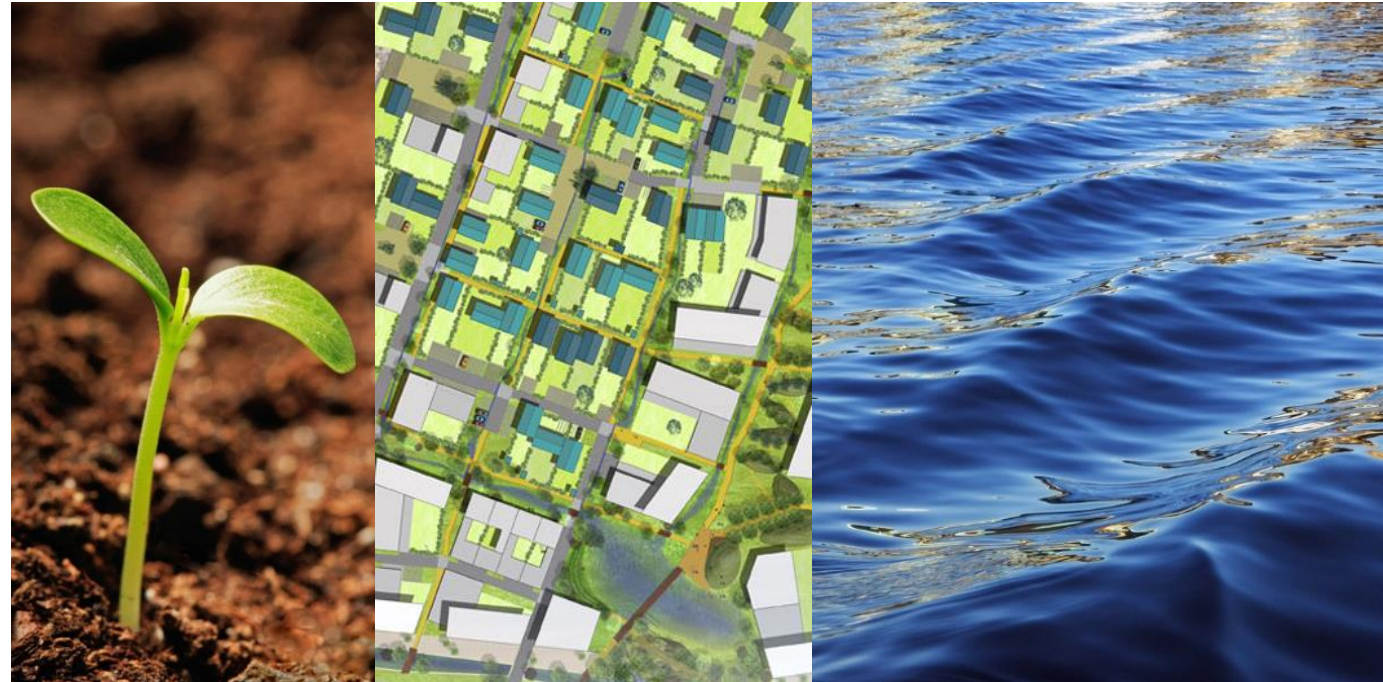




Plan Communal Environnement Durable - PCED -

Sainte-Gemmes-sur-Loire



Conseil Municipal du 09/06/2022

« Pour demain, agissons dès aujourd'hui »

Qu'est-ce que le développement durable ?

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »
(rapport Brundtland - Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies- 1987)

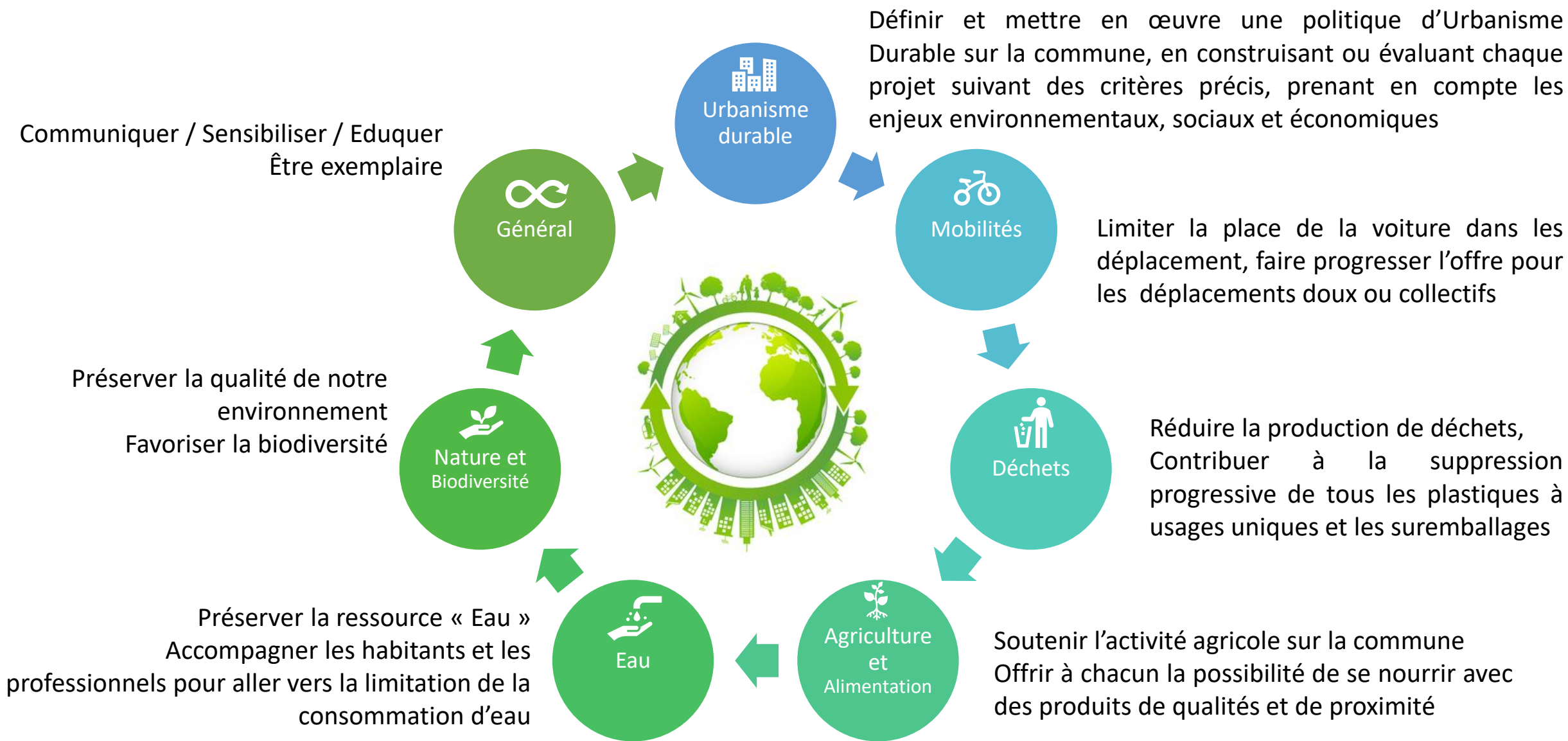
Les 4 grands principes du développement durable :

- L'équité sociale : la solidarité dans le temps et dans l'espace
- L'efficacité économique : se développer dans la durée, choisir des solutions viables économiquement
- La protection de l'environnement : responsabilité, prévention, précaution
- La gouvernance : participation de la population aux décisions, dès que possible

Qu'est-ce que le PCED Gemmois ?

Le PCED est l'outil de mise en œuvre d'une politique de préservation de notre Environnement Communal, en appliquant les principes du Développement Durable.

7 grands thèmes abordés



ZOOM sur l'urgence climatique

Que devons-nous faire pour limiter le réchauffement climatique et en cas d'urgence climatique ?

- Pour éviter un réchauffement supérieur à 1,5°C → réduire les émissions de 7,6 % chaque année, de cette année à 2030

[Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, 2019](#)

- accélération rapide de l'énergie provenant des énergies renouvelables
- décélération rapide de la dépendance aux combustibles fossiles

A noter : Il y a 10 ans, si les pays avaient agi, les gouvernements auraient dû réduire les émissions de 3,3 % chaque année.

Si nous ne faisons rien, dans cinq ans, la réduction des émissions nécessaire fera un bond pour atteindre le chiffre quasi impossible de 15,5 % par an.

- De profondes réductions du méthane seront nécessaires pour contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C ou 2°C, selon le GIEC

[Fiche d'information sur les émissions de méthane, PNUE](#)

- Pour limiter les émissions de carbone → conservation et restauration des espaces naturels, tant sur terre que dans l'eau

[Fiche d'information "La nature pour l'action climatique", PNUE](#)

Source : site internet du **Programme des Nations Unies pour l'environnement** (unep.org)

Légende



Action démarrée



Action terminée

En gris : action reprise ailleurs
(autre thématique)

Priorités des actions :

- 1** A terminer / mettre en place avant la fin de la 1^{ère} moitié du mandat (mi 2023)
- 2** A terminer / mettre en place avant la fin du mandat (mi 2026)
- Continu** A démarrer et à faire vivre tout au long du mandat, voire au-delà
- 3** A démarrer avant la fin du mandat
- 4** A initialiser / réfléchir pour un démarrage au-delà du mandat

1 - Urbanisme Durable : Définition



Appliquées à l'urbanisme et à l'organisation des territoires, les ambitions du développement durable visent à améliorer la qualité de vie, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à stimuler l'économie locale tout en préservant les ressources naturelles et les paysages.

(source : ADEME)

1 - Urbanisme Durable : Objectif



Vision
partagée

Végétali-
sation

Artificia-
lisation

PLUi

Définir et mettre en œuvre une politique d'Urbanisme Durable sur la commune, en construisant ou évaluant chaque projet suivant des critères précis, prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques

Recom-
man-
dations

Eco-
quartier

Energie

Climat

1 - Urbanisme Durable : Actions



1.1 Une orientation
1.2 Des critères
d'évaluation pour tous
les projets

1.3 Un cahier des
recommandations

1.4 Exemplarité et
application de la loi
ZAN

1.5 EcoQuartier La
Jolivetterie

1.6 Un plan pluriannuel
de gestion de la
végétation / des
espaces public

1.7 Rénovation
énergétique des
bâtiments municipaux

1.8 Production
d'énergie renouvelable

1.9 Dispositif « Mieux
chez moi »

1 - Urbanisme Durable : détails des actions



N° Action	Libellé Action	Priorité
1.1	Définir une orientation pour le territoire en terme d'urbanisme durable (<i>vision partagée entre tous les élus de la majorité</i>) – la mettre en œuvre dans chacun des projets	1
1.2	Construire une grille (simple) de critères environnementaux à utiliser lors de chaque nouveau projet communal	2
1.3	Rédiger un cahier de recommandations environnementales à joindre à chaque CU/DP/PC	2
1.4	Être exemplaire, et appliquer dès aujourd'hui et autant que possible la Loi Climat et Résilience , en comptabilisant les surfaces artificialisées / désartificialisées sur la commune chaque année. Se fixer un objectif d'artificialisation à ne pas dépasser sans compensation, appliquer le principe Eviter / Réduire / Compenser, dans l'objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dès que possible. Rechercher des solutions techniques et financières de désartificialisation des sols, notamment pour remettre en culture des friches agricoles (principe de « compensation »).	Continu

1 - Urbanisme Durable : détails des actions



N° Action	Libellé Action	Priorité
1.5	Construire un véritable Eco-quartier labellisé à la Jolivetterie	Continu
1.6	<p>Elaborer un plan pluriannuel de gestion et d'aménagement de la végétation et des espaces publics de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none">- En choisissant de concourir à nouveau pour le Label « 4^{ème} Fleur », en lui donnant une réelle dimension écologique et participative- En plantant 1 arbre à la naissance de chaque nouveau Gemmois- En favorisant l'émergence d'ilot de fraîcheur- En prévoyant la révision de la gestion du cimetière pour l'adapter aux besoins écologiques et sociaux- En intégrant les projets nouveaux (place de l'église, centre bourg, Jolivetterie, Roche Morna)- En intégrant des objectifs de préservation / d'amélioration du cadre de vie de Gemmois (bancs publics, barbecues, jeux d'enfants, ..)	1 ou 2
1.7	Construire et mettre en œuvre un programme de rénovation énergétique des bâtiments municipaux	2
1.8	Construire et mettre en œuvre un programme de production d'énergie renouvelable sur les bâtis communaux & accompagner / soutenir les projets collectifs	3 ou 4
1.9	Mettre en place un partenariat avec Angers Loire Métropole pour faire connaître le dispositif « Mieux chez moi », le rendre accessible par tous les Gemmois, améliorer sa lisibilité et sa proximité. Objectif : informer, sensibiliser et accompagner les habitants dans leurs démarches (rénovation, réduction de consommation, production d'ENR). Renouveler l'opération « Diagnostic thermique »	3 ou 4



2 – Mobilités : Objectif



Piétons

Cyclistes

Limiter la place de la voiture dans les déplacements, faire progresser l'offre pour les déplacements doux ou collectifs

Co voitu-
rage

Trans-
ports en
commun

2 – Mobilités : Actions



2.1 Un plan communal des déplacements doux

2.2 Intégration dans tous les projets

2.3 Plan vélo & Transports en commun

2.4 Partage / location de véhicules

2.5 School'bus / Pedibus

2 – Mobilités : détails des actions



N° Action	Libellé Action	Priorité
2.1	Construire et mettre en œuvre un plan communal des déplacements doux, en cohérence avec les besoins des gemmois et le plan d'agglomération (créer / améliorer / sécuriser) en concertation avec les association d'usagers et les collectifs locaux Puis établir un plan pluriannuel de travaux et le mettre en œuvre Mobiliser prioritairement un partie du budget voirie pour les déplacements doux (y compris stationnement vélo)	2
2.2	Intégrer une vision "déplacements doux" dans tous les projets, y compris les plus petits, essayer systématiquement de les favoriser, et à minima, ne pas les entraver	Continu
2.3	Travailler avec ALM sur le Plan Vélo : <ul style="list-style-type: none">- l'adapter aux besoins des Gemmois- favoriser les connexions en bus, tram et vélo, pour aller à Angers et sur les communes limitrophes- augmenter le nombre de liaisons vélo (et piétonnes) (liaison Ste Gemmes vers Les Ponts de Cé, Bouchemaine, Angers – y compris terminus du Tramway)	Calendrier ALM
2.4	Promouvoir les outils d'ALM favorisant le partage et la location de véhicule (CITIZ, KLAXIT, ...)	3 ou 4
2.5	Etudier et mettre en œuvre un School Bus ou PediBus à Ste Gemmes	3 ou 4



3 – Déchets : Objectif



Sensibili-
sation

Valorisa-
tion

Propreté

Réduire la production de déchets,
Contribuer à la suppression progressive de
tous les plastiques à usages uniques et les
suremballages

Habi-
tants

Commer-
çants

Services

3 – Déchets : Actions



3.1

Accompagnements /
Partenariat avec les
associations locales

3.2 Compostage
Broyage

3.3 Les
commerçants

3.4 Lutte contre les
dépôts sauvages

3 – Déchets : détails des actions



	N° Action	Libellé Action	Priorité
	3.1	Accompagner les associations ou structures locales pour lutter contre les déchets, pour favoriser le troc, l'échange et l'entraide (y compris Repair Café)	Continu
	3.2	Permettre aux habitants d'avoir accès simplement à une solution individuelle ou collective de tri à la source des biodéchets (composteurs), et à une solution de broyage de leur déchets verts	1
	3.3	Mettre en valeur les initiatives des commerçants et entreprises Les inciter à aller au-delà à l'aide d'un partenariat	2
	3.4	Lutter efficacement contre les dépôts sauvages avec la réorganisation / rationalisation des points de collectes, de la communication, un dispositif de signalement	Continu
		Être exemplaire, dans les services municipaux : <ul style="list-style-type: none">- Développer une démarche « zéro gaspi - 100% tri »- bannir les produits à usage unique dans les achats publics- interdire et encadrer l'utilisation de produits plastiques jetables dans l'espace public lors d'évènements (arrêté)- faciliter l'accès aux alternatives au plastique à usage unique (fontaine, sacs tissu, ...)	
		(Plan de com')	

4 - Agriculture et Alimentation : Objectif



Jardins

Remise
en
culture

Installati
ons

Soutenir l'activité agricole sur la commune
Offrir à chacun la possibilité de se nourrir
avec des produits de qualités et de proximité

Bio

PAT

Circuits
courts

4 - Agriculture et Alimentation : Actions



4.1 Jardins partagés

4.2 Repas des écoles

4.3 PAT /
Installations de
nouveaux exploitants

4.4 Garantir et
apaiser les relations

4 - Agriculture et Alimentation : détails des actions



N° Action	Libellé Action	Priorité
4.1	Inciter les habitants à produire leur propre légumes avec des actions de type « jardins partagés », « échange de jardins », et des actions de communication / sensibilisation (partenariat associations)	2
4.2	Préparer les repas des écoles sur place avec des achats en circuit court	4
4.3	Faciliter l'installation de nouveaux exploitants agricoles dans la ZAP, prioritairement en maraichage AB, Inciter les exploitants agricoles en place à mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Travailler activement avec ALM autour du PAT et du projet agricole - Accompagner les porteurs de projets à la recherche de solutions techniques et financières pour remettre en culture des terres impropres - Agir pour orienter les parcelles ALM / SAFER vers une agriculteurs encore plus respectueuses de l'environnement 	1 Continu
4.4	Garantir / Apaiser les relations entre les exploitants et les habitants : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les comités de dialogue dès que nécessaire - Mettre en place une Charte Communale d'engagement tripartite (exploitants / habitants / commune) pour faire connaître les pratiques et engagements de chacun et apaiser les relations - Créer une animation, un rituel autour de la thématique du végétal (Automnales) - Promouvoir les circuits de randonnées traversant la zone agricole (plan de com') 	Continu 2 1 - Continu



5 – Eau : Objectif



Sensibi-
liser

Econo-
miser

Préser-
ver

Préserver la ressource « Eau »
Accompagner les habitants et les professionnels pour aller vers la limitation de la consommation d'eau.

Habitants

Agricul-
teurs

5 – Eau : Actions



5.1

Accompagner
la profession

5.2

Déconnexion
des EP

5.3 Exemple
/ Sobriété

5 – Eau : détails des actions



N° Action	Libellé Action	Priorité
5.1	Accompagner la profession agricole : <ul style="list-style-type: none">- dans leur accès à l'information sur la problématique de la préservation de la ressource- Dans la recherche de solution technique	1
5.2	Aller vers une déconnection des réseaux d'Eau Pluvial : <ul style="list-style-type: none">- Sur les bâtiments communaux : en installant des récupérateurs d'eau pluviale, utilisable par les services des Espaces Verts pour l'arrosage des espaces publics, par exemple- Sur les bâtiments privés : en aidant financièrement ou techniquement à l'installation de récupérateurs d'eau pluviale	2
5.3	Être exemplaire, préserver la ressource en eau, en premier lieu dans les services municipaux : <ul style="list-style-type: none">- Garantir une sobriété dans l'arrosage- Agir pour diminuer la consommation d'eau des bâtiments publics	2
	Sensibiliser les habitants sur la problématique de la préservation de la ressource, informer sur les enjeux, mettre en œuvre des actions de sensibilisation (affichage « la Loire commence ici » sur les avaloirs par ex) Plan de com'	

6 - Nature et biodiversité : Objectif



Pollution
lumin-
euse

ENS

Préserver la qualité de notre environnement
Favoriser la biodiversité

Eco-
pâturage

Haies

6 - Nature et biodiversité : Actions



6.1 Pollution
lumineuse

6.2 Préservation
des ENS

6.3 Programme
de plantation de
Haies bocagères

6.3 Atlas de la
biodiversité

6.4 Arbres
remarquables

6 - Nature et biodiversité : détails des actions



N° Action	Libellé Action	Priorité
6.1	Réduire et inciter à réduire la pollution lumineuse (éclairage public, éclairage commerciaux)	2
6.2	Assurer la préservation des Espaces Naturels Sensibles : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des actions de nettoyage des berges et de sensibilisation au sujet - Mettre en place des baux environnementaux sur les parcelles communales - Ouvrir au public les ENS sur certaines périodes avec un encadrement strict - Suivre les peupleraies et inciter à la replantation d'essences diversifiées et locales ou au remplacement par des prairies - Rédiger le nouveau plan de gestion Ile aux chevaux en partenariat avec le CEN - Mettre en place de réels éco-pâturages afin de favoriser la biodiversité (retour Gogane) - Prairies de la Baumette : Mettre en œuvre le Contrat Territorial Eau, en partenariat avec le SMBVAR ; poursuivre les relations avec les agriculteurs et aider à la recherche de solution 	2 2 2 1 1 3 1
6.3	Mettre en œuvre le plan pluriannuel de plantation de haies bocagères sur les parcelles communales et accompagner les exploitants intéressés	1
6.4	Participer activement aux démarches pilotées par ALM : <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un Atlas de la biodiversité intercommunal (ABCi) - Référencement des Arbres Remarquables et inscription au PLUi (démarche participative) 	2

7 – Général : Objectif



Information

Animation

Communiquer / Sensibiliser / Eduquer
Être exemplaire

Achats
publics

Education

7 – Général : Actions



7.1
Communication
/ sensibilisation

7.2 Education

7.3 Exemplarité

7.4 Tourisme /
circuits de
randonnées

7 – Général : détails des actions



N° Action	Libellé Action	Priorité
7.1	<u>Communication / Sensibilisation :</u> Mettre en œuvre un plan de communication « Environnement » pour communiquer sur les actions mises en œuvre et sensibiliser les habitants aux différentes problématiques (déchets, agricultures, eau, ...), intégrant différents supports (= Plan de com')	1 ou 2
7.2	<u>Education :</u> Inciter la communauté éducative à mettre en place des actions en faveur de l'environnement, à intégrer ces actions dans le projet scolaire, participer au financement de ces actions (sortie à la découverte des ENS et de la biodiversité locale, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines, ...)	2
7.3	<u>Exemplarité, concernant les Déchets :</u> Être exemplaire, dans les services municipaux : <ul style="list-style-type: none">- Développer une démarche « zéro gaspi - 100% tri » dans les services- Bannir les produits à usage unique dans les achats publics- Interdire et encadrer l'utilisation de produits plastiques jetables dans l'espace public lors d'évènements (arrêté)- Faciliter l'accès aux alternatives au plastique à usage unique (fontaine, sacs tissu, ...) <u>Concernant les Achats :</u> <ul style="list-style-type: none">- Intégrer les critères du développement durable dans les achats et les appels d'offre de la commune	2
7.4	<u>Tourisme :</u> <ul style="list-style-type: none">- Promouvoir les circuits de randonnées traversant la zone agricole	1

